

La lettre de l'Observatoire

des transferts d'armements • n°13 • 1/98

LE CHIFFRE DU TRIMESTRE

548

exposants à EuroSatory

Le 17 janvier 1991 à 7 heures du matin, heure de Bagdad, les Européens comprennent où les avaient conduits les trafics d'armes irréflechis et les transferts de technologies militaires : « Tempête du Désert », la plus importante attaque aérienne de cette fin de siècle, avait pour objectif de détruire tous les matériels que leurs industriels avaient eux-mêmes livrés à l'Irak.

Sept ans après, se déroule à Paris, la plus grande exposition de matériels militaires terrestres et aéroterrestres : EuroSatory 98 se tiendra du 2 au 6 juin 1998 sur le site d'exposition de Paris Le Bourget.

Événement médiatique et professionnel devenu depuis plusieurs années le rendez-vous de tous les décideurs politiques et militaires et des médias de la défense terrestre, c'est aussi l'occasion de la présentation de l'ensemble de l'offre mondiale en matière de commerce de guerre estimé à l'heure où nous écrivons cet article à 548 exposants.

Comme à l'accoutumée, dans ce domaine, la France a toujours une attitude singulière. Depuis le parrainage et l'organisation complète des salons Milipol à Paris et à Doha (Qatar) par le ministère de l'intérieur jusqu'à la promotion d'EuroSatory, la France confirme qu'elle est toujours un secteur de premier plan du lobby militaro-industriel mondial et que le respect des engagements internationaux mis en avant en matière de désarmement ne semblent que des vœux pieux.

On voit mal comment un code de bonne conduite pourrait trouver sa place dans cette foire commerciale de l'armement où tous les coups (commerciaux) sont permis.

Belkacem Elomari

Vers un contrôle parlementaire des ventes d'armes?

La récente campagne "Exportations de matériels de sécurité et de police, Transferts militaires, Imposons des critères" conduite par une dizaine d'associations et animée par Agir Ici et Amnesty International commence à porter ses fruits politiques. Rappelons que cette campagne s'appuie sur une étude réalisée par l'Observatoire intitulée "les matériels français de sécurité et de police. Production, commerce et droits de l'homme".

Près de 200 députés ont répondu aux interpellations des signataires de la campagne. Nombreux sont les parlementaires qui approuvent la nécessité d'introduire des critères éthiques dans les exportations d'armes et c'est le cas notamment des représentants du groupe socialiste. Il faut dire que la question est dans l'air du temps : les Britanniques ont relancé le débat sur le code de conduite avant de prendre la présidence de l'Union Européenne au 1er janvier 1998. La France, qui se partage avec le Royaume-Uni l'essentiel de la prolifération des armes d'origine européenne, n'a pas voulu se laisser distancer sur le terrain éthique par son principal concurrent sur le marché de l'armement. Bref, au niveau des diplomaties, on semble s'affairer pour saupoudrer un nécessaire code de conduite en matière de ventes d'armes de "poudre de perlinpinpin". Car la réalité, c'est le Royaume-Uni qui a vendu pour 50 milliards d'armes en 1997 et la France qui envisage de mettre en place une procédure accélérée pour satisfaire au plus vite ses quelque 5000 dossiers de ventes d'armes annuels.

Alors, un code de conduite ? Oui, cette initiative est certainement très nécessaire et très urgente, mais sans contrôle des opinions publiques et des parlementaires n'est-elle pas vouée à la relégation ou à l'oubli ? On se rappelle les émois des politiques au lendemain de la guerre du Golfe où des armes françaises vendues à l'Irak avaient failli retomber sur nos soldats engagés dans la coalition. Des propositions de loi avaient alors fleuri, exigeant la "moralisation" des ventes d'armes de la France : elles sont toutes restées sans lendemain. Aujourd'hui, seuls quelques députés sur les 200 qui ont réagi à la campagne d'Agir Ici et d'Amnesty, ont pris position pour le contrôle parlementaire. Paul Quilès, président de la Commission de la défense annonce la création à l'Assemblée nationale d'un "groupe de travail informel" sur les exportations de matériels de guerre. Verra-t-on les députés obtenir un siège à la CIEEMG à l'instar de ce qui a été fait pour la récente commission sur le secret défense ? L'objectif du contrôle parlementaire qui est un principe fondateur de l'Observatoire des transferts d'armements ne verra le jour qu'appuyé par un fort mouvement d'opinion.

Bruno Barrillot

Vers l'allégement du contrôle

Mardi 20 janvier 1998, Jean Yves Helmer, Délégué général pour l'armement, annonçait aux parlementaires de la Commission de la défense, le chiffre de 30 milliards de francs de commandes de matériels militaires français à l'exportation contre 19,4 milliards de francs en 1996, sans y inclure des commandes faites en décembre 1997 par les Emirats (30 Mirage 2000) et le Chili (2 sous-marins Scorpène). Ainsi, la France réalise-t-elle un résultat qualifié d'exceptionnel, selon le délégué, en exportant pour 50 milliards de francs d'armements pour la seule année 1997. Un montant qui dépasse celui réalisé en 1992 (45,7 milliards de francs). Parallèlement, le rival de la France en ce domaine, la Grande-Bretagne, par le biais de son ministre de la défense, Georges Robertson annonçait des exportations d'armes britanniques pour l'année 1997 pour un montant d'environ 50 milliards de francs. Ainsi les deux principaux vendeurs d'armes du Vieux continent se retrouvent, cette fois, au coude à coude.

Code de bonne conduite commerciale

Comme dans toute compétition, des règles du jeu s'imposent pour éviter tout dérapage concurrentiel. C'est ainsi qu'à Londres, le 9 janvier 1998, les experts des deux pays ont mis la dernière main au projet d'initiative commune qui sera présentée à leurs partenaires de l'Union européenne. Un "code de bonne conduite" européen sera censé mettre un doigt de morale dans les ventes d'armes ; mais il est sans pouvoir coercitif et basé uniquement sur une notion plutôt étrangère au commerce des armes, la "force morale". En réalité, il s'agit plutôt d'édifier des règles communes pour ce marché, fort concurrentiel, en attendant la mise sur pied de la somnolente « politique étrangère et de sécurité commune » qu'une réelle volonté politique destinée à moraliser les ventes d'armes.

Continuité

Paradoxalement, en France, le gouvernement de Lionel Jospin, confirme les décisions prises par ses prédécesseurs en ce qui concerne la promotion des ventes d'armes. Non seulement, il avale les propositions issues des précédents rapports Durieux (*propositions sur la politique d'exportation des équipements de défense*, mars 1996) et Leroy (*"accompagnement" financier de l'effort export des PME-PMI de défense*, avril 1996), mais il publie en catimini, un rapport sur « *les mesures d'aide et de soutien à l'exportation des matériels de défense* ». Ce rapport rend compte des travaux conduits dans ce domaine par le ministère de la défense en application de la loi de programmation militaire 1997-2002. Il a été distribué le 11 décembre 1997 aux députés, apparemment pour simple information (comme le pré-

voyait la loi de programmation) et sans qu'un débat public de fond ait eu lieu sur son contenu. Cette "communication" sans débat ni publication par la voie habituellement en cours au Parlement est d'autant plus étonnante que le rapport préconise une batterie de mesures qui sont loin d'être anodines telles que le développement des exportations navales, l'exportation des surplus militaires provenant des stocks de l'armée française, l'allégement des procédures d'exportation, l'octroi des aides financières pour aider les PME-PMI de la défense à mieux exporter comme le demandait le rapport Leroy, la création de nouveaux postes permanents à l'étranger chargés de la promotion de nos armes...

Etonnante absence de débat

Le silence et l'absence de débat sur ce rapport est une nouveauté dans notre système démocratique qui prétend respecter les lois et les engagements internationaux auxquels la France a souscrit en matière de désarmement et de non prolifération des armements, de modération dans la course aux armements. Et cela d'autant plus si l'on en juge par la teneur des mesures prises par les services du ministère de la défense.

En effet, on sait que, depuis des mois, des voix s'élèvent du côté des industriels de l'armement pour protester contre les contraintes administratives liées aux procédures de la Commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG) qui constitue, selon eux, un frein pour conquérir de nouveaux marchés. Or la CIEEMG est cette même instance dont la France se targue pour proclamer qu'il s'agit du meilleur outil de contrôle des exportations des matériels de guerre existant.

Brader les surplus

Le rapport communiqué aux parlementaires innove par rapport aux précédents rapports Durieux et Leroy dans la mesure où il suggère une mesure "conjoncturelle" pour la vente des surplus militaires issus de la réduction du format de l'armée française : il propose de fixer des prix pour les armes d'occasion sans rapport avec leur valeur réelle et de faire des offres globales aux futures clients étrangers. Cette offre globale inclurait non seulement des biens purement militaires mais aussi des biens non militaires (habillement, rations alimentaires...) afin d'attirer les acheteurs potentiels.

Procédures accélérées

Le deuxième volet - et de loin le plus important - consiste en aménagements tant au niveau de la prospection et de l'agrément que celui des autorisations d'exportation de matériels de guerre. Bien sûr, le rapport affirme que ce sera « *sans réduire pour autant l'efficacité du contrôle étatique* ». Les parlementaires sont maintenant informés des procédures "simplifiées" ou "accélérées" en vigueur à la CIEEMG (voir encadré). De plus, on leur rappelle que le contrôle est "étatique" et non parlementaire. Evidemment, avec de telles procédures, on ne peut s'attendre qu'à une impossibilité d'un contrôle éventuel du Parlement : comment des parlementaires pourraient-ils intervenir en huit jours pour s'opposer à la conclusion d'un contrat d'armement ? A cela vient s'ajouter une stratégie déguisée de contournement, voire d'élimination de la Commission interministérielle d'étude et des exportations de matériels de guerre.

Belkacem Elomari

Nouvelles mesures d'aide et de soutien à l'exportation des matériels de défense

La diffusion, le 11 décembre 1997, d'un rapport sur "les mesures d'aide et de soutien à l'exportation des matériels de défense" rend compte des travaux conduits par le ministère de la défense en collaboration avec les divers ministères concernés conformément à ce qui avait été annoncé dans la dernière loi de programmation militaire. Ce texte de 23 pages a été distribué aux seuls parlementaires. En voici quelques extraits concernant l'allégement des procédures d'exportation d'armes.

Adapter les moyens réglementaires et financiers

Actions de soutien

Un effort de réflexion est actuellement engagé à l'intérieur du ministère de la défense pour mieux articuler nos actions de coopération militaire en soutien à l'exportation, à l'image de ce que font nos principaux concurrents. Une offre de stages plus attractive pour les pays considérés comme prioritaires, et des actions de formation conçues en rapport avec les matériels exportés sont certaines des voies actuellement à l'étude.

Exportation

La création de nouveaux postes permanents à l'étranger sera envisagée en tant que de besoin.

Les procédures de contrôle

L'adaptation des procédures de contrôle ne saurait être regardée comme un affaiblissement d'un régime qui donne satisfaction et permet le respect de la loi et des engagements internationaux de la France.

La réglementation française

La réglementation sur le contrôle des exportations repose essentiellement sur le décret-loi modifié du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre et assimilés.

Sont soumises à autorisation préalable la prospection lorsqu'elle est accompagnée de la fourniture d'informations sensibles, la négociation d'un contrat de vente ou de cession de licence d'un matériel, la signature d'un contrat de vente ou de cession de licence d'un matériel, l'exportation proprement dite.

Les autorisations nécessaires pour prospecter un marché, négocier et signer un contrat sont données par le Premier ministre après avis de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG). Elles sont notifiées par le ministère de la défense (Direction des relations internationales de la Délégation générale pour l'armement).

Toutefois, le Premier ministre peut autoriser le ministre de la défense à donner et notifier les agréments préalables à la vente dans le cadre d'une procédure particulière : c'est la procédure simplifiée.

Par ailleurs, pour les cas où l'urgence d'une réponse à l'industriel est avérée, et lorsque le dossier ne peut être traité en procédure simplifiée, une procédure accélérée a été mise en place pour recueillir l'avis de la Commission dans un délai réduit.

L'autorisation d'exportation physique des matériels de guerre (AEMG) est délivrée par le ministre du budget (direction générale des douanes), sauf si le Premier ministre, le ministre de l'économie et des finances, le ministre de la défense ou le ministre du budget demandent que le dossier soit examiné par la CIEEMG. Dans ce cas l'AEMG est accordée par le Premier ministre.

En moyenne, le temps nécessaire au déroulement de chacune de ces procédures est d'environ :

- 2,5 mois pour une autorisation CIEEMG dans le cadre d'une procédure normale ;
- 1 semaine pour une autorisation CIEEMG dans le cadre d'une procédure simplifiée ;
- 2 semaines pour une autorisation CIEEMG dans le cadre d'une procédure accélérée ;
- 1 semaine pour une AEMG.

Les aménagements à prévoir

Certains aménagements relatifs au niveau prospection de la procédure d'agrément, devraient permettre des gains de temps significatifs pour les industriels, sans réduire pour autant l'efficacité du contrôle étatique.

ETHOS

Mines antipersonnel

Où en est la France ?

La France s'affirme en pointe sur l'interdiction totale des mines antipersonnel. Ainsi, en réponse à des questions posées par des parlementaires, la position française se résume en quatre points : 1° La France a signé le 3 décembre 1997 la convention d'Ottawa sur l'interdiction de la fabrication, de l'emploi, du stockage et du transfert des mines antipersonnel ; 2° Le gouvernement français appuyera toutes les initiatives visant à promouvoir l'universalisation de la convention d'Ottawa. 3° Le gouvernement français demeure attaché à l'ouverture de la négociation sur les mines antipersonnel à la Conférence du désarmement pour que les grands pays producteurs et consommateurs de mines, non signataires de la convention d'Ottawa, puissent adhérer à l'interdiction totale. 4° Le gouvernement français entend faire de son action en matière de déminage une priorité de sa politique d'aide. Mais toutes les démarches diplomatiques ne montreront la détermination de la France que si elle balaie devant sa porte : Où en est-on de la ratification par le Parlement de la convention d'Ottawa ? Déjà sept Etats, à ce jour, nous ont devancé et on imagine aisément que la ratification rapide de la France aura un effet d'entraînement.

Où en est-on de la destruction des quelque 1,4 million de mines antipersonnel qui constitueraient l'énorme stock actuel de la France ? On nous annonce que tout sera détruit pour l'an 2000, sauf les 5000 mines "nécessaires" à la formation des démineurs. Mais bien des questions restent en suspens : on sait que la base de Solenzara en Corse était protégée par un champ de mines, d'autres sites militaires (nucléaires notamment) n'ont-ils pas le même type de protection ? En outre, comment ne pas s'étonner que les crédits de la destruction des stocks de mines vont profiter aux industriels qui ont fabriqué ces mêmes mines ? En effet, les marchés de destruction seraient confiés en grande partie aux sociétés Formetal et AF Démil. Or, en décryptant, on apprend que Formetal a son siège social à la même adresse que la société Alsetex, principal fabricant français de mines antipersonnel et que la société AF Démil qui signifie en clair "Alsetex Formetal Démilitarisation" a son siège à Précigné (Sarthe) dans les mêmes locaux que l'usine de production de la société Alsetex...

Sans vouloir faire un procès d'intention, ne sera-t-il pas opportun d'exiger un contrôle effectif de la réelle destruction totale du stock de mines antipersonnel français (prévue par la convention d'Ottawa) par une opération publique comme cela s'est fait dans d'autres pays ? La seule "démilitarisation" qui permettrait, le cas échéant, la réutilisation des éléments pour d'autres systèmes d'armes est contraire à la lettre et à l'esprit d'Ottawa.

Bruno Barrillot



Conversion

Bulletin international sur la
conversion des industries d'armement

Les Amis d'une Ecole de la Paix
à Grenoble
n° 3 décembre 1997

Le bulletin *Conversion* mérite d'être connu et diffusé. Comment approcher la reconversion des industries d'armement par sa dimension locale ou dans "la continuité des compétences et des savoir-faire locaux" ? Tel est le propos - à partir de présentations d'expériences et d'idées - de cette troisième parution. Avec des apports plus globaux de spécialistes - un plan programme pour la conversion, une recherche développement plus pacifique, la sécurité collective - la présentation d'expériences concrètes de conversion en Russie, aux Etats-Unis et même en France, permet de situer l'ampleur et la difficulté de l'entreprise de reconversion qui met en cause non seulement une activité industrielle mais également une certaine organisation de la vie des hommes et des sociétés.

Parmi les expériences citées, toutes ne sont pas concluantes, notamment aux Etats-Unis où la volonté politique de reconversion n'est pas très forte : comme en France, on constate outre Atlantique que l'exportation constitue "un frein à la reconversion des industries d'armement". On notera cependant d'intéressantes perspectives de reconversion dans le secteur de l'environnement et, pour ceux qui suivent le dossier français deux articles, l'un sur "la réduction du temps de travail : une solution pour l'emploi chez Giat-Industries" et "quelle reconversion pour le Plateau d'Albion ?"

Bruno Barrillot

Les Amis d'une Ecole de la Paix à Grenoble
7 rue Très Cloîtres
38000 Grenoble
Tél 04 76 63 81 41
Fax 04 76 63 82 42

Afrique

La France qui cherche à exporter ses surplus militaires vient de céder gratuitement, via le Sénégal, 18 automitrailleuses, 42 camionnettes, 5 ambulances et des matériels de transmission au profit d'un bataillon interafricain de maintien de la paix.

Brunei

Le 26 janvier 1997, les forces armées du sultanat de Brunei ont commandé au groupe franco-britannique Matra Bae Dynamics, des missiles sol-air Mistral ainsi que des systèmes MCP de coordination des tirs : montant du contrat 200 millions de francs. Le Brunei devient ainsi le vingt-troisième pays dans le monde à être doté de telles armes.

Canada

Le groupe français Thomson-CSF et le canadien Computing Device Canada vont fournir un système d'information pour le commandement (SIC) de l'armée de terre canadienne. Ce système devrait être opérationnel en l'an 2000 et le montant du contrat s'élève à 600 millions de francs.

Emirats Arabes Unis

Le 16 mars, lors du salon d'armement Tridex'98, les Emirats ont commandé des équipements gyro-laser pour la marine (15 millions de francs environ) à la société Sagem et des mines d'exercice (4 millions de francs environ) à la société Matenin.

Espagne

Lors de la visite de Jacques Chirac et du Premier ministre en Espagne mardi 2 décembre 1997, le Premier ministre espagnol a déclaré que l'Espagne achètera 4 sous-marins français de la classe Scorpène. Ces bâtiments que la France et l'Espagne proposent de concert à l'exportation sont développés conjointement par DCN-Cherbourg et les chantiers navals militaires Bazan.

Inde

Sextant Avionique a été retenu par l'Inde pour moderniser ses 40 avions de combat Su-30Mk et pour équiper ses avions Jaguar d'un nouveau système de visualisation.

Maroc

Lors de sa visite au Maroc en décembre 1997, Lionel Jospin s'est employé à renforcer la coopération franco-marocaine et à promouvoir les intérêts commerciaux tri-

colores. En échange du protocole de 200 millions de francs destiné à la mise à niveau de l'industrie chéri-fienne, le Maroc a donné son feu vert à l'achat de deux frégates de type Floréal construites par les chantiers de Saint Nazaire et destinées à la surveillance des côtes. Montant du contrat : 800 millions de francs.

Le dossier d'une éventuelle commande de Mirage 2000 et de la modernisation des Mirage F1 déjà vendus au Maroc a refait surface au cours de cette visite. A suivre.

Taiwan

Le 27 janvier 1998, la France vient de livrer discrètement, à Taiwan la dernière des six frégates. Pour se garantir des risques éventuels d'embargo, Taiwan a préféré régler la totalité de ses achats d'armement français par anticipation, les 60 Mirage compris. De son côté, la France a accéléré l'exécution du contrat. A cette occasion, la DCN a expérimenté de nouvelles méthodes susceptibles de réduire les coûts et a remis des offres en ce sens à l'Afrique du Sud (4 frégates) et à la Norvège (6 frégates).

Tunisie

Lors de l'escala de trois bâtiments de la marine nationale à Tunis, du 28 novembre au 2 décembre 1997, le gouvernement français a décidé de céder gratuitement une trentaine de véhicules militaires qui ont été débarqués du TCD Orage. Il s'agit de matériels militaires prélevés sur le stock de l'armée française.


Turquie

Début février 1998, le ministre de la défense turque, Ismet Sezgin, a rencontré les principaux responsables des groupes d'armement français dans le cadre de l'appel d'offre qu'Ankara a lancé pour l'achat d'équipements militaires. A ce jour, Aérospatiale négocie avec la Turquie une cession de licence de production de missiles antichars Eryx pour un montant de 2,8 milliards de francs.

Ukraine

Le groupe français GIAT Industries vient de conclure un accord avec Kiev pour la modernisation des tourelles et des canons des blindés ukrainiens T-80/84. Ces chars sont principalement destinés à l'exportation, dont 320 exemplaires sont commandés par le Pakistan.

Belkacem Elomari



Le Rapport de l'Observatoire des transferts d'armements 1997 est disponible

Le dernier rapport de l'Observatoire est publié. La première partie analyse les ventes d'armes de la France dans leur contexte national et international et la deuxième partie est consacrée au traditionnel "tour du monde" des acheteurs d'armes françaises.

144 pages, 95 F port compris

La lettre de l'Observatoire, trimestrielle de l'Observatoire des transferts d'armements
187 montée de Choulans 69005 Lyon • Tél. (33) 04 78 36 93 03 - Fax (33) 04 78 36 36 83

- Édité en français et en anglais • Abonnement pour un an (4 n°) : 80 FF (chèque à l'ordre du CDRPC, CCP Lyon 3305 96 S) •
- Rédacteur en chef : Belkacem Elomari • Comité de rédaction : B. Barrillot - P. Bouveret - B. Elomari • Traduction : Mary Davis •
- Imprimé par nos soins •

mars 1998 • Directeur de publication : Bruno Barrillot • CPPAP n°76204 AS • ISSN 1260-9935 • Dépôt légal à date de parution